

Commune de MONCETZ-LONGEVAS
 Département de la MARNE
 Arrondissement de CHALONS
 Canton de CHALONS-EN-CHAMPAGNE-3

Feuillet n° 2019/11

Arrêté n° 11 d'avril 2019

Objet : arrêté portant non opposition à déclaration préalable délivré par le Maire au nom de la commune

CADRE 1 : Par : Pour : Sur un terrain sis	DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE Déposée le 29/03/2019 Monsieur ARNOULD Rémy 37 Grand'rue 51470 MONCETZ-LONGEVAS Terrasse couverte 37 Grand'rue 51470 MONCETZ-LONGEVAS	CADRE 2 : DECLARATION PREALABLE DP 051 372 19 R0006 Surface de plancher créée ⁽¹⁾ : Destination : Références cadastrales : AB 64
--	--	--

NOUS, LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONCETZ-LONGEVAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code de l'Urbanisme,
 Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 4 juin 2012,
 Vu la déclaration préalable susvisée, et le projet qui l'accompagne,

ARRÊTONS

- Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.
- Article 2: Les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées ou couvertes seront infiltrées au sein même des parcelles par le biais de puisards.
- Article 3: Affichage, assurances et réglementation anti-endommagement des réseaux :
 L'affichage sur le terrain demeurera pendant toute la durée des travaux, sans discontinuité, et avec un minimum de deux mois pour les travaux exécutés dans un délai inférieur. Cet affichage sera réalisé sur un panneau rectangulaire d'au moins 80 cm de côté, visible de la voie publique, avec indication des mentions suivantes : Nom du bénéficiaire, référence d'autorisation, nature et importance des travaux, superficie du terrain, adresse de la Mairie où le dossier peut être consulté.
 Il est rappelé l'obligation de souscrire l'assurance de dommages prévue par l'article L. 242-1 du code des assurances.

L'arrêté est exécutoire à compter de sa notification au demandeur et de sa transmission au préfet dans les conditions définies aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités territoriales (Article L.424-7 du Code de l'Urbanisme).

Acte transmis à la Préfecture de la Marne le :

Moncetz-Longevas, le 23 avril 2019

Madame Le Maire,
 Marie-Jeanne TRONCHET

Affiché en mairie le

23 AVR. 2019

